

# 2<sup>ème</sup> Rapport intermédiaire de la concertation continue

## **Les projets de parcs éoliens CM1 & CM2 posés au large de la Normandie et leurs raccordements électriques**

Date de la concertation

Période du 21 juin 2021 au 07 juillet 2023

Noms garants désignés par la CNDP :  
Dominique Pacory - Jean Trarieux

Date de remise du rapport, le 31 août 2023



commission  
nationale du  
débat public



# Sommaire

Sommaire.....	3
Préambule.....	4
CM1 : Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP .....	4
CM2 : Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP .....	5
La mission des garants.....	5
Fiche d'identité du projet .....	5
Maitre d'ouvrage CM1: .....	5
Maitre d'ouvrage CM2: .....	6
Contexte des deux projets : .....	7
Objectifs des projets selon l'état : .....	7
Caractéristiques principales : .....	7
Coût des projets : .....	7
Calendrier des projets : .....	7
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite du débat public du projet CM1 et de la concertation préalable du projet CM2 .....	8
Projet Centre Manche 1.....	8
Engagements du responsable de projet (CM1) .....	10
Projet Centre Manche 2.....	11
Engagements du responsable de projet (CM2) en réponse aux recommandations et demandes de précisions issues de la concertation préalable .....	12
Actualités liées au projet et évolution(s) .....	13
Raccordement CM1.....	13
Raccordement CM2.....	14
Procédure de mise en concurrence CM1 : .....	16
Procédure de mise en concurrence CM2 : .....	16
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?.....	17
Le suivi des engagements du porteur de projet.....	17
Mise en ligne du résultat des études demandées .....	19
Mise à disposition d'un site internet dédié .....	21
Les diverses réunions avec participation des garants .....	22
Avis des garants sur le déroulement de la concertation .....	24
Les arguments exprimés .....	24
La suite de la concertation continue .....	25
Préconisation du garant sur la suite de la concertation continue et demande de précisions au responsable de projet .....	26
Informer et mobiliser le public :.....	26
Dialoguer : .....	26
Suite de la concertation : .....	26

## Préambule

A la suite du débat public sur « **le projet de parc éolien posé au large de la Normandie et son raccordement électrique** », menée en deux phases **du 15 novembre 2019 au 12 mars 2020 et du 15 juin 2020 au 19 août 2020**, la Ministre de la transition écologique a décidé de poursuivre le projet.

La décision, du 4 décembre 2020, de Madame la ministre de la Transition écologique décide la poursuite du projet d'un parc éolien d'1 Gw dans une zone de 500 km<sup>2</sup> nommé Centre Manche. En septembre 2021, saisine de la CNDP par le ministère de la transition écologique concernant le projet d'un parc d'environ 1,5 Gw. À la suite de la concertation préalable qui s'est tenue du 3 janvier au 7 mars puis du 25 avril au 16 mai 2022, la Ministre de la Transition énergétique a décidé de la poursuite de ce deuxième projet.

Dans ce cadre, la participation et l'information du public continuent sur les deux projets. La Commission nationale du débat public a chargé Dominique Pacory et Jean Trarieux de suivre ces deux nouvelles phases de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

La zone Centre Manche abrite donc deux projets similaires, d'implantation d'un parc éolien.

Afin de faciliter l'accès du public à l'information, les garants ont choisi de rédiger un bilan de la concertation couvrant ces deux projets. Les éléments propres ou spécifiques à un seul des deux projets seront clairement indiqués avec l'étiquette correspondante (CM1 ou CM2).

Le présent document est le rapport intermédiaire n° 2 des garants, couvrant la période de 21 juin 2022 au 07 juillet 2023. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations des garants pour la suite de la concertation continue.

### CM1 : Les dates clés de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 21 mars 2019 : La CNDP est saisie par le ministère de la transition écologique et solidaire.
- 15 novembre 2019 au 12 mars 2020 et du 15 juin au 19 août 2020 : débat public menée par Jean-Pierre Tiffon a compté du 03 avril 2019 puis par Francis Beaucire a compté du 06 novembre 2019.
- 19 octobre 2020 : Publication du bilan de la CPDP
- 04 décembre 2020 : Publication de la décision de la Ministre
- 15 janvier 2021 : Lancement de la procédure de mise en concurrence
- 27 janvier 2021 : début de la concertation continue, sous l'égide des garants Dominique Pacory et Jean Trarieux
- 26 avril 2021 : Ouverture du dialogue concurrentiel – Le dialogue concurrentiel a été lancé fin avril 2021. Les six candidats énergéticiens qui y participent ont été présélectionnés par l'Etat, après avis de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).
- 11 avril 2022 : Publication de la version définitive du cahier des charges sur le site de la CRE
- **21 juin 2022 : Publication du rapport intermédiaire n°1** des garants de la concertation continue
- Juillet 2022 : Livraison du rapport intermédiaire des études géotechniques, nécessaire à la préparation des offres par les candidats, réalisé par le porteur de projet
- Novembre 2022 : Remise des offres des candidats
- **27 mars 2023** : Désignation du lauréat qui est « **Eoliennes en Mer Manche Normandie** », société de projet d'EDF Renouvelables et de Maple Power.
- 2025 : Date prévisionnelle de démarrage des travaux
- 2031 : Date estimée de mise en service du parc éolien en mer CM1

## CM2 : Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 24 septembre 2021 : Saisine de la Commission Nationale du Débat Public par le ministère de la transition écologique et solidaire
- 2 janvier 2022 au 7 mars 2022, et du 25 avril au 16 mai 2022 : concertation préalable organisée par la DREAL Normandie, sous l'égide des garants Dominique Pacory, Laurent Pavard et Jean Trarieux.
- 16 juin 2022 : Publication du bilan des garants
- 9 août 2022 : Publication de la décision de la Ministre en réponse au bilan de la concertation
- 23 octobre 2022 : Lancement de la procédure de mise en concurrence
- 27 mars 2023 : Sélection des candidats qui participeront au dialogue concurrentiel
- 2024 : Date prévisionnelle de désignation du lauréat,
- 2032 : Date prévisionnelle de mise en service du parc CM2.

## La mission des garants

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une Autorité Administrative Indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de leur mission, les garants font attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, les garants s'assurent que :

- Les recommandations des garants et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable/débat public soient bien prises en compte ;
- Les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- Les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

Les garants reçoivent une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat publique concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet.

## Fiche d'identité du projet

### Maitre d'ouvrage CM1:

L'Etat (le Ministère de la Transition Ecologique) était maître d'ouvrage pour le parc éolien jusqu'à la désignation du lauréat. Le maitre d'ouvrage du projet est Eoliennes en mer Manche Normandie. La DREAL Normandie, qui assurait les missions de maitre d'ouvrage, réalise le transfert de ce projet vers le lauréat.

Réseau de Transport d'Electricité RTE est maitre d'ouvrage pour le raccordement.

Dorénavant la concertation du projet est pilotée par Eoliennes en mer Manche Normandie pour le parc et RTE pour le raccordement.

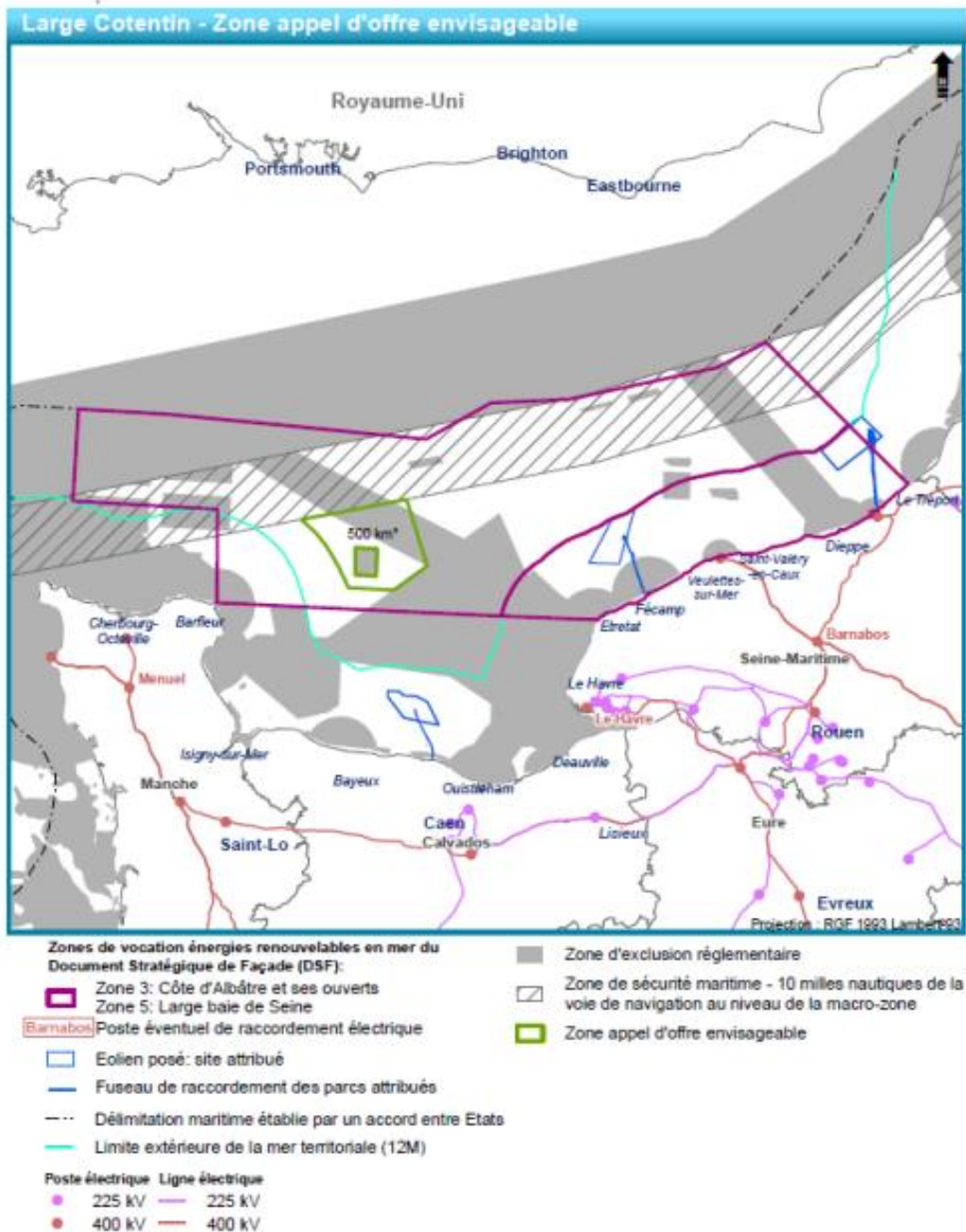
## Maitre d'ouvrage CM2:

L'Etat (le Ministère de la Transition Ecologique) est maître d'ouvrage pour le parc éolien et Réseau de Transport d'Electricité (RTE) pour le raccordement. La Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (**DREAL**) Normandie assure les missions de maître d'ouvrage du parc, et par conséquent pilote la concertation continue.

## Localisation des deux projets :

La zone intitulée « Centre Manche » retenue par décision de la ministre s'étend sur une surface de 500 km<sup>2</sup> (voir carte jointe). Cette surface sera occupée par les deux parcs prévus :

- Parc CM1 d'1 GW devrait occuper une surface d'environ 180 km<sup>2</sup>,
- Parc CM2 d'1,5 GW devrait occuper une surface d'environ 270 km<sup>2</sup>.



Carte DREAL

## Contexte des deux projets :

Les projets CM1 et CM2 sont les 4 et 5<sup>ème</sup> projets de parcs éoliens en Manche. A l'automne 2023, se déroulera le débat public sur la révision du Document Stratégique de Façade Manche Est – Mer du Nord. Ce débat public pourrait être l'occasion de lister les futurs parcs éoliens envisagés en Manche Mer du Nord. Ce qui pourrait avoir des effets sur la perception du public sur les parcs CM1 et CM2.

## Objectifs des projets selon l'état :

Diversifier le mix énergétique français (nucléaire à hauteur de 71%, des énergies renouvelables à hauteur de 21 % et les énergies fossiles pour 8%).

## Caractéristiques principales :

**CM1** : Un parc d'une puissance de 1 Gigawatt (environ 800 000 foyers approvisionnés par an) et qui devrait être constitué de 47 éoliennes, d'une puissance comprise entre 21 et 30 MW sur une surface d'environ 183 km<sup>2</sup>.: initialement ce parc devait être constitué de plus de 80 éoliennes d'une puissance de 12 MW sur une surface identique

Il est à noter qu'à ce stade plusieurs caractéristiques, (dites caractéristiques variables) par exemple la hauteur, ne sont pas encore déterminées. Ces données seront déterminées dans le cadre de l'étude d'impact environnemental.

**CM2** : Un parc d'une puissance de 1,5 Gigawatt (environ un million de foyers approvisionnés par an)

## Coût des projets :

Le coût du projet **CM1** est estimé entre 1,5 à 3 milliards d'euros.

Le coût du projet **CM2** est estimé entre 4 à 5 milliards d'euros.

## Calendrier des projets :

### CM1 :

**mars 2023** : Désignation du lauréat Eoliennes en mer Manche Normandie.

**2022-2025** : Poursuite de la concertation sur le raccordement et détermination du tracé

**2023-2023** : Etude d'impact ?

**2028-20315** : Travaux de construction du parc

**2031** : **Mise en exploitation du parc**

### CM2 :

**Début 2024** : Désignation du lauréat.

**2024-2026** : Poursuite de la concertation sur le raccordement et détermination du tracé

**2024-2026** : Etude d'impact par le lauréat

**2028-2031** : Travaux de construction du parc

**2032** : Mise en exploitation du parc

## Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite du débat public du projet CM1 et de la concertation préalable du projet CM2

Les demandes et / ou recommandations émises par la CPDP ou les garants l'ont été dans le cadre d'un projet. Mais pour l'essentiel, elle s'applique à toute la zone Centre Mance. Dans un souci de traçabilité elles sont présentées par projet dans ce bilan.

### Projet Centre Manche 1

CM1 : La commission particulière a émis plusieurs recommandations dans son rapport. Dans la décision du 4 décembre 2020, Madame la ministre de la transition écologique a pris un certain nombre d'engagements qui sont listés ci-après.

Recommandations issues du rapport CPDP (CM1)	Article ou considérant de la décision Ministre
Les contributions des publics au cahier des charges du futur appel d'offre appellent une réponse de la part du maître d'ouvrage quant à leur recevabilité technique, économique, écologique, géographique ou administrative	Article 4
Mise à disposition du public d'un bilan écologique complet, intégrant toutes les sources de production d'électricité, nucléaire compris et dépassant le seul bilan net du carbone	Considérant sur la stratégie énergétique française, notamment ses 2 derniers alinéas
Mise à disposition du public d'un bilan économique net, intégrant lui aussi toutes les sources, nucléaire compris, à cycles économiques équivalents. La façon dont sera gérée la question de l'intermittence appelle aussi une réponse. La Commission attend du maître d'ouvrage qu'il puisse compléter son dossier sur ces deux dimensions	Considérant sur la stratégie énergétique française, notamment ses 2 derniers alinéas
Un complément au dossier du maître d'ouvrage sur la dépendance de la France en matière de matériaux, de conception et d'exploitation de futurs parcs.	/
La Commission souhaite que l'Etat porte à la connaissance des publics sa position sur l'intangibilité des zones d'exclusion réglementaire.	Article 2
La Commission demande au maître d'ouvrage si les conséquences prévisibles du Brexit dont les pêcheurs ont fait état à de nombreuses reprises seront intégrées dans le programme d'équipement de la Manche et seront éventuellement de nature à le modifier.	/
La Commission estime qu'un éclairage s'impose donc quant au modèle d'aménagement qui pourrait être mis en œuvre dès ce quatrième parc dans la perspective de la mutualisation ultérieure de plusieurs parcs, notamment combien de parcs à terme, et à quel terme, comment seront pensées par anticipation les extensions à partir du nouveau parc, ainsi que les raccordements mutualisés, quelle conception des plates-formes de connexion en mer ?	Article 3, Article 11, Rapport de RTE
La Commission demande au maître d'ouvrage de donner des assurances quant à la possibilité de pêcher dans les nouveaux parcs.	Article 5
La Commission souhaite que le maître d'ouvrage instruisse le public sur la façon dont il appréhende cette rupture [technologique, notamment celle de l'hydrogène], son éventualité et ses effets possibles sur la filière éolienne.	/
Recommandations de la CPDP Article ou considérant de la décision Ministre Paragraphe du rapport complémentaire La commission recommande au maître d'ouvrage de créer un site d'information unique pour l'État, RTE et la Région, doté d'une plate-forme d'échange. Il serait approprié que ce site diffuse également des informations de suivi sur les trois parcs dont les travaux préparatoires vont être mis en œuvre parallèlement aux suites du présent débat public.	Article 9
La Commission recommande au maître d'ouvrage de son côté de nommer un chef de projet unique bien identifié par les acteurs sur le terrain.	/
A ce stade, la commission propose seulement d'envisager la constitution d'un comité de consultation de l'« expertise citoyenne » , associée à l'expertise des territoires, dûment identifiable, destiné à assurer la continuité de la démarche participative.	Article 3, Article 6, Article 8, Article 10
En conséquence, la commission suggère qu'un comité scientifique associant l'expertise d'usage en amont des études serait une instance susceptible de produire une connaissance partagée, c'est-à-dire admise du milieu marin et des impacts des activités humaines.	Article 7, Article 10



## Engagements du responsable de projet (CM1)

Décision de la Ministre (arrêté du 04 décembre 2020)

Article de la décision Ministre	Thèmes
Article 1	Une procédure de mise en concurrence sera lancée en décembre 2020 pour un projet éolien en mer posé d'une puissance d'environ un gigawatt, au large de la Normandie.
Article 2	La zone qui sera inscrite au document de consultation de la procédure de mise en concurrence est la zone intitulée « Centre Manche », identifiée en annexe à la présente décision, et située en Zone Economique Exclusive. La superficie de cette zone de 500 km <sup>2</sup> sera progressivement réduite au cours de la procédure de mise en concurrence en tenant compte notamment des décisions à prendre à la suite du réexamen des restrictions réglementaires et des résultats des études techniques et environnementales qui vont être menées sur la zone par l'Etat.
Article 3	Les démarches de concertation prévues par la circulaire relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité pour le raccordement du parc d'un gigawatt seront entamées par RTE, sur les zones de raccordement de Manuel et du Havre, en étudiant notamment l'option d'un raccordement en courant continu mutualisé pour deux parcs d'un gigawatt chacun.
Article 4	Le cahier des charges de la procédure de mise en concurrence tiendra compte des contributions des participants au débat public lorsque cela est possible et pertinent. Le lauréat reprendra à son compte les engagements pris par l'Etat après le débat public et lors de la concertation qui va suivre.
Article 5	Le cahier des charges de la procédure de mise en concurrence prévoira l'obligation pour le lauréat d'étudier les conditions de cohabitation avec la pêche au sein du parc éolien, pendant la phase d'exploitation, dans les limites permises par les exigences de sécurité de la navigation maritime et de sécurité des biens et personnes.
Article 6	Conjointement à la procédure de mise en concurrence, des études environnementales seront menées sur la zone mentionnée à l'article 2, dans le respect des obligations de l'article R. 122-5 du code de l'environnement. Ces études seront concertées avec les acteurs de la façade, dans le cadre des instances de concertation existantes, et leurs résultats seront mis à disposition du public. Ces études seront prises en compte par le lauréat de la procédure de mise en concurrence pour la conception de son projet.
Article 7	Le suivi scientifique du projet éolien en mer qui fera l'objet de la procédure de mise en concurrence mentionnée à l'article 1er sera assuré par les comités de suivi du projet qui seront mis en place, lesquels associeront l'expertise d'usage, et par le conseil scientifique de façade.
Article 8	La démarche de concertation de l'Etat avec les différentes parties prenantes du débat sera poursuivie. Conformément à l'article L. 121-14 du Code de l'Environnement, cette concertation post-débat sera organisée par l'Etat sous l'égide d'un garant désigné par la CNDP, qui veillera à la qualité de l'information et de la participation du public pendant les phases de développement du projet à venir, et à l'articulation avec la concertation prévue par la circulaire relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité, qui sera mise en œuvre par RTE sous l'égide du Préfet.
Article 9	Un site internet d'information sur les projets éoliens en mer de chacune des façades maritimes françaises sera mis en ligne en 2021 par le ministère de la transition écologique. 5 décembre 2020 Journal Officiel de la République Française
Article 10	L'Etat et RTE étudieront les modalités d'un renforcement de la consultation de l'expertise citoyenne, notamment au sein des instances existantes,
Article 11	L'Etat engagera une réflexion sur la manière de donner au public une meilleure visibilité sur le développement de l'éolien en mer au large de la Normandie sur la période de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, notamment au regard des avis exprimés lors du débat public sur les possibles zones d'implantation des projets.
Article 12	La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française. Fait le 4 décembre 2020.

## Projet Centre Manche 2

CM2 : Demandes de précisions et recommandations issues de la concertation préalable

N°	Demandes / Recommandations	Objet
1	Demande	Préciser les conditions d'assurance futures pour la navigation dans les futurs parcs éoliens.
2	Demande	Préciser la façon dont le maître d'ouvrage compte conduire les concertations continues pour les projets CM1 et CM2.
3	Demande	Préciser la suite que le maître d'ouvrage entend donner à la demande récurrente des pêcheurs d'être mieux associés aux programmes de recherche environnementaux.
4	Demande	Pour satisfaire aux attentes du public, il convient d'annoncer les intentions à long terme du gouvernement s'agissant de la planification de futurs projets éoliens en Manche
5	Recommandation	Il convient d'apporter des éléments de réponse solides aux interrogations sur les risques que le projet en concertation pourrait faire peser sur le classement au patrimoine mondial des tours Vauban ; l'État doit indiquer les conséquences que l'État tirerait d'une éventuelle remise en cause de ce classement par l'UNESCO.
6	Recommandation	Mettre en place une structure de concertation spécifique aux problématiques de la pêche.
7	Recommandation	Mettre en place un comité de suivi associant élus, associations et citoyens pour les problématiques environnementales, de patrimoine et de paysages. Ce comité de suivi a vocation à s'intéresser à l'élaboration du cahier des charges du futur appel d'offres.

## Engagements du responsable de projet (CM2) en réponse aux recommandations et demandes de précisions issues de la concertation préalable

NO	Engagements issus du bilan de la concertation préalable
1	Reconduction dans le cahier des charges d'au moins les mêmes exigences que celles prévues par le cahier des charges du premier projet éolien en Centre Manche en matière d'environnement, de patrimoine et de paysage, de coexistence des usages, de trafic maritime et de développement du territoire
2	Poursuite des réflexions en cours visant à réduire les nuisances visuelles relatives au balisage nocturne des éoliennes
3	Organisation d'une ou de plusieurs réunions de travail avec les instances de représentation des assureurs afin de répondre aux questionnements relatifs à l'assurance des navires pêchant dans un parc éolien
4	Poursuite des travaux en cours visant à déplacer le couloir d'accès à Antifer et à proposer une réorganisation globale du trafic en baie de Seine
5	Poursuite des travaux avec la filière française de l'éolien en mer et les acteurs normands afin de contribuer au renforcement de la filière française, permettre la création d'emplois et favoriser le recours au TPE et PME locales et françaises
6	Étude de l'opportunité d'intégrer au cahier des charges des dispositions permettant de favoriser l'innovation au sein du projet
7	Gestion coordonnée de la nouvelle phase de concertation pour le projet avec celle en cours sur le premier parc en zone Centre-Manche
8	Information régulière de l'avancement du projet sur le site <a href="http://www.eoliennesenemer.fr">www.eoliennesenemer.fr</a>
9	Analyse des modalités d'un renforcement de la consultation de l'expertise citoyenne, notamment dans le fonctionnement de l'instance de concertation et de suivi qui sera installée lors de l'attribution du projet
10	Poursuite des études environnementales concertées avec les acteurs de la façade au sein des instances de concertation existantes
11	Mise à disposition du public des études environnementales menées sur la zone Centre-Manche et des travaux de l'observatoire de l'éolien en mer
12	Information régulière du public concernant les travaux menés pour la bonne prise en compte des enjeux environnementaux, patrimoniaux et paysagers, notamment les tours Vauban de Saint-Vaast-la-Hougue
13	Poursuite du dialogue avec tous les acteurs intéressés par le projet, dont ceux de la pêche professionnelle
14	Mise en ligne des règles de navigation au sein des parcs liés au premier appel d'offres (Saint-Nazaire, Fécamp, Saint-Brieuc et Courseulles-sur-Mer), afin d'illustrer ce que pourraient être les règles de navigation au sein des parcs Centre-Manche
15	Poursuite des travaux de planification et de programmation en précisant les fourchettes cibles de développement à terme sur la façade
16	Participation du public à l'échelle de la façade Manche-Est – Mer du Nord sur le développement éolien au large de la façade maritime avant le lancement de tout nouveau projet sur cette dernière.
17	Examen de la possibilité d'un raccordement éolien en mer dans la zone du Havre dans le cadre des travaux futurs sur la poursuite du développement de l'éolien en mer
18	Association des parties prenantes à la définition du fuseau au sein duquel s'inscrira le projet de raccordement

## Actualités liées au projet et évolution(s)

### Raccordement CM1

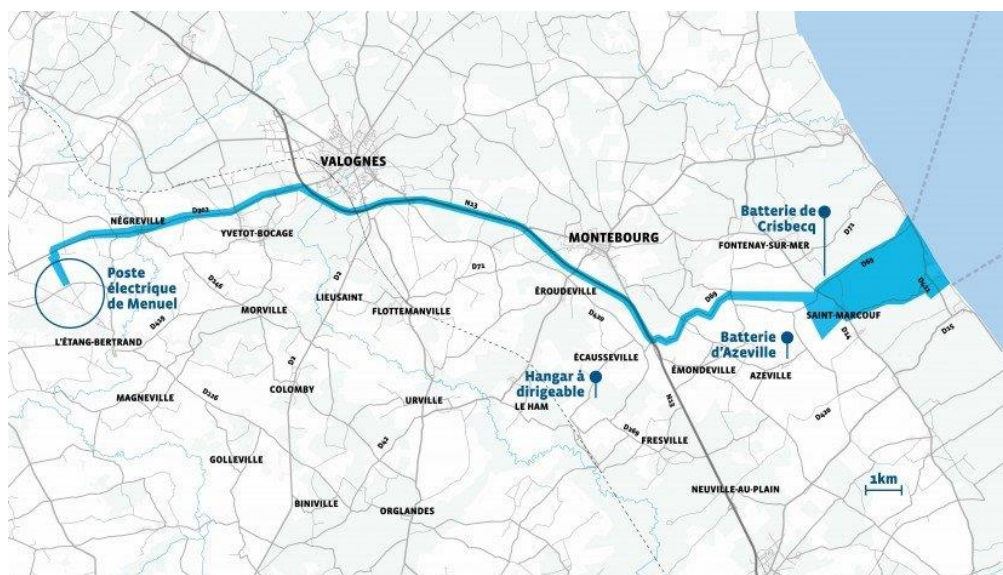
Le choix de la zone de raccordement a été fait à l'automne 2021 (cf. courrier de validation émis par la DGEC référence DGEC-3D3A-2021-0117). Le site retenu est Manuel dans la Manche. Il a été décidé que le raccordement se ferait en courant continu permettant une mutualisation partielle avec le parc CM2.

L'état a lancé la concertation Fontaine à l'été 2021, sous l'égide du préfet. Elle a permis de définir l'aire d'étude avec les élus et association, puis de définir les fuseaux et emplacements de moindre impact. La concertation publique s'est déroulée du 12 au 26 janvier 2022.

Le fuseau de moindre impact maritime et terrestre a été validée le 28 février 2022



Fuseau de moindre impact en mer (carte RTE)



Fuseau de moindre impact partie terrestre. (carte RTE)

Ce fuseau ainsi que le déroulement des travaux ont été présentés le 3 octobre lors d'une réunion publique à Valognes.

Le planning prévisionnel est le suivant :

**2022 – 2024** - Étude d'impact et dossier de demande d'autorisations

**2024** - Dépôt des demandes d'autorisations

**2025** - Obtention des autorisations et contractualisation des marchés

**2025-2030** - Travaux de construction de raccordement

**2031** - Mise en service du raccordement

Tous les documents relatifs à cette concertation sont accessibles sur le site de RTE : <https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/projet-deolien-en-mer-au-large-de-la-normandie#Documents>.

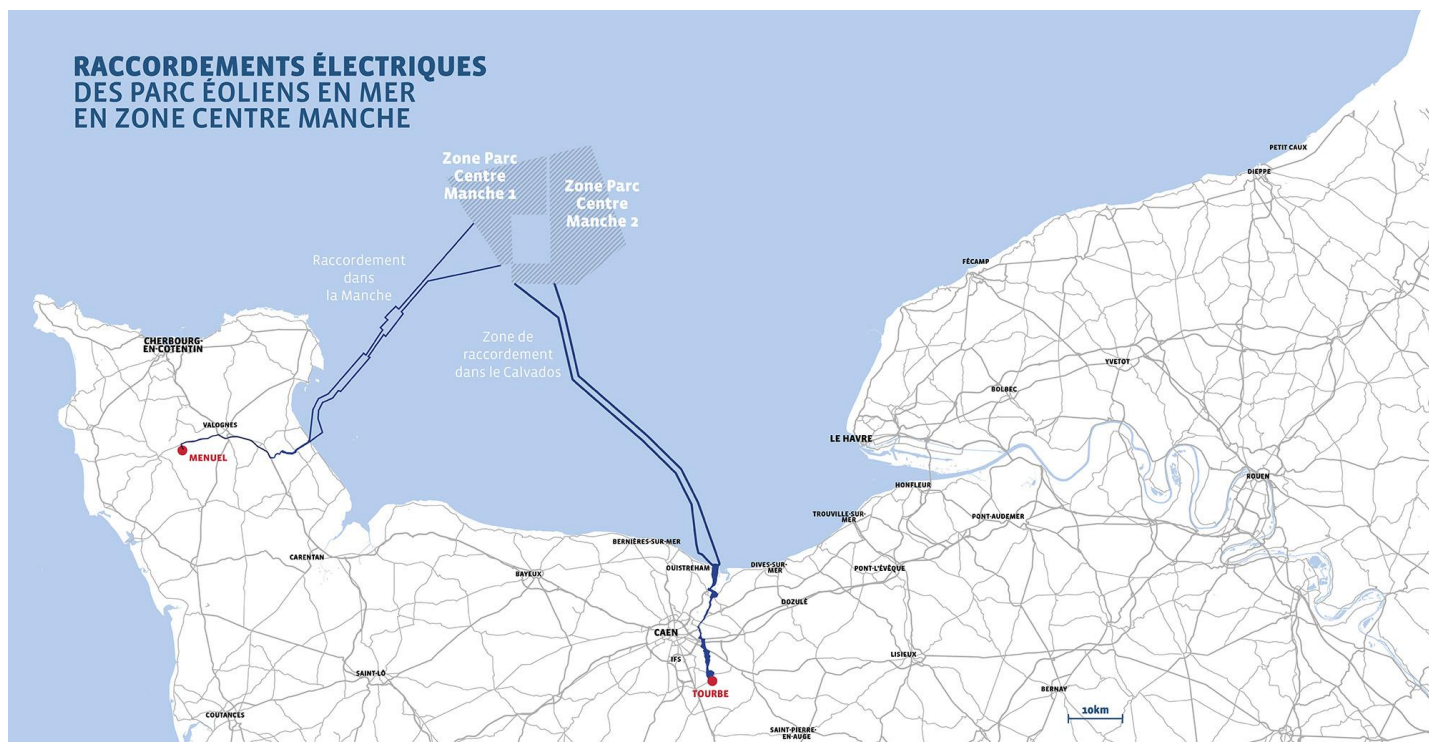
## Raccordement CM2

Lors de la concertation préalable CM2, deux raccordements étaient proposés au public, soit dans le Calvados, soit sur Le Havre en Seine Maritime.

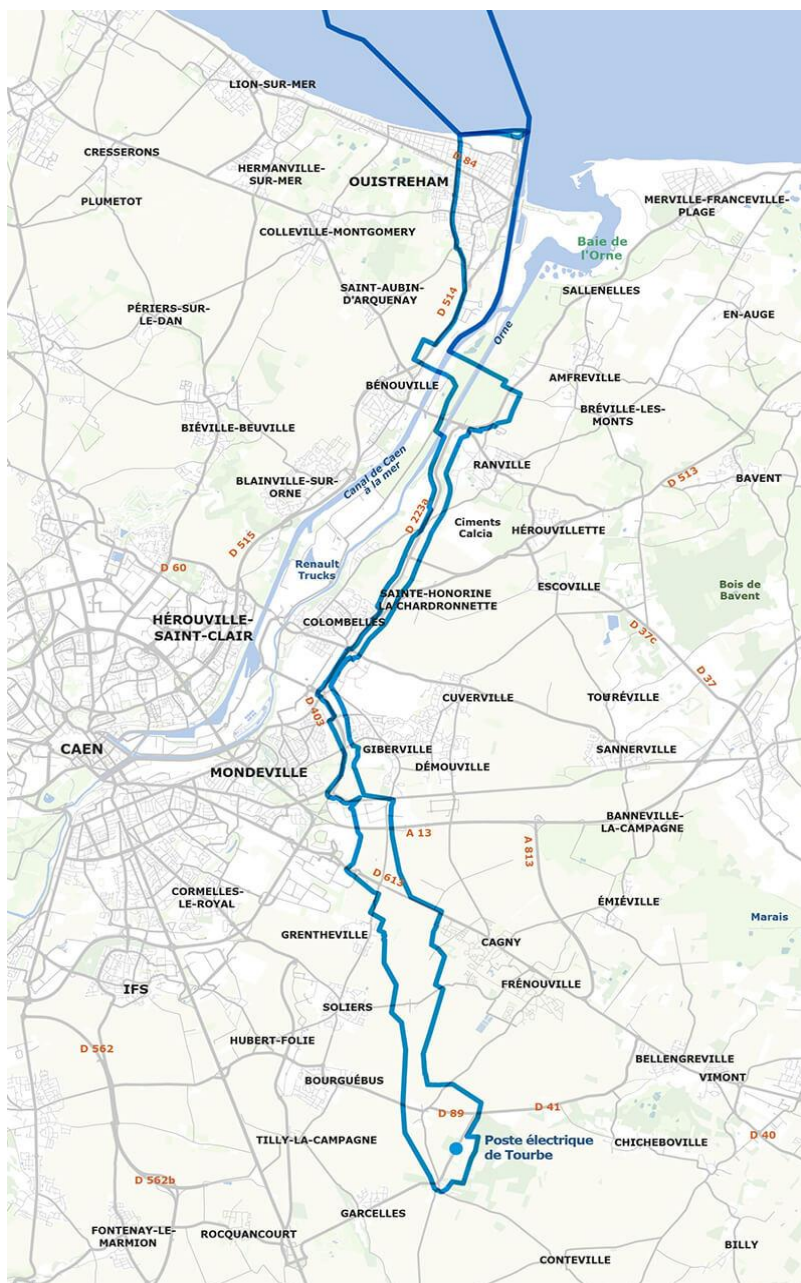
La décision de Madame la ministre de la Transition énergétique du 9 août 2022, retient le Calvados pour le raccordement du parc CM2. Le public a pu donner son avis sur ce raccordement du 28 novembre au 23 décembre 2022 et du 30 janvier au 6 février 2023. RTE a produit un mémoire pour répondre à la quarantaine de contributions reçues.

Le raccordement du parc CM2 (1 500 MW) est en partie mutualisé avec le raccordement CM1 pour une puissance d'environ 250 MW. Les 1250 MW restant faisant l'objet d'un nouveau raccordement.

Le 16 mars 2023, le préfet du Calvados a validé les fuseaux de moindre impact.



Fuseau de moindre impact en mer (carte RTE)



Fuseau de moindre impact raccordement CM2 partie terrestre (carte RTE)

Les études environnementales et techniques se poursuivront jusqu'à fin 2024. Ces études permettront de déterminer un fuseau de raccordement de 2m de largeur, ainsi que l'emplacement de la plateforme en mer et de la station de conversion à terre.

Le planning prévisionnel est le suivant :

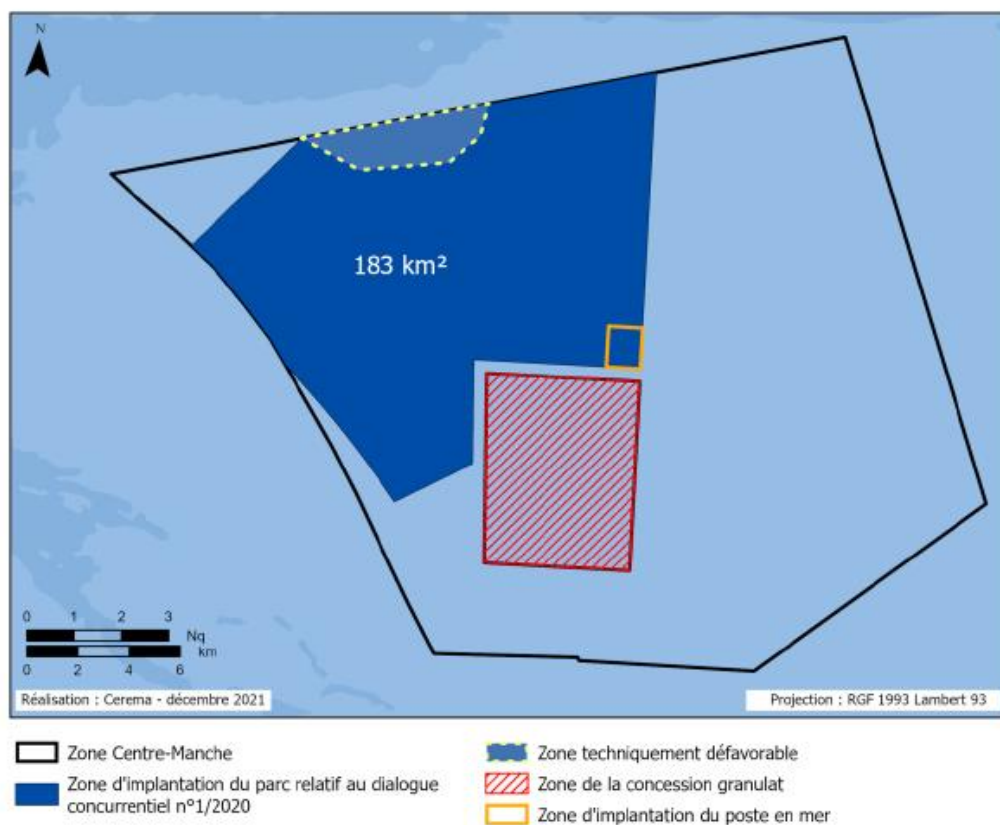
- 2023 – 2024** - Étude d'impact et dossier de demande d'autorisations
- 2024 - 2025** - Dépôt des autorisations
- 2025 - 2026** - Obtention des autorisations et contractualisation des marchés
- 2026- 2031** - Travaux de construction de raccordement
- 2031 - 2032** - Mise en service du raccordement

## Procédure de mise en concurrence CM1 :

Le 27 mars 2023, après analyse des offres par la Commission de Régulation de l'Énergie, Madame la ministre de la transition énergétique a annoncé que le lauréat est **Eoliennes en Mer Manche Normandie**. Il s'agit d'une société de projet composée d'EDF Renouvelables et de Mapple power (Enbridge Inc. et Canada Pension Plan Investment Board). Les équipes de l'état (DGEC et DREAL Normandie) ont travaillé ensemble pour effectuer le transfert du projet.

La maîtrise d'ouvrage du projet CM1 est assurée par la société de projet Eoliennes en Mer Manche Normandie (EMMN)..

### Premier parc éolien en mer en Centre-Manche



Carte DREAL

## Procédure de mise en concurrence CM2 :

Suite à la concertation préalable qui s'est tenue en 2022, la décision de la Ministre de la transition énergétique de poursuivre le projet a été publiée le 9 août 2022.

La procédure de mise en concurrence a été lancée le 23 octobre 2022.

Le 27 mars 2023 publication de la liste des candidats qui participeront au dialogue concurrentiel

- Vattenfall, Skyborn Renewables et la Banque des Territoires,
- Groupement Eoliennes en mer du Suroit (EDF Renouvelables et Mapple Power),
- Ocean Winds,
- Groupement Cotentin Energies Marines (TotalEnergies et RWE),
- Iberdrola,
- Groupement Energies du Meridien (Corio Generation et Qair éolien posé Manche),
- Eni plénitude,

# Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

## Le suivi des engagements du porteur de projet

A ce stade du projet, plusieurs engagements ont été tenus ou sont en cours de réalisation.

L'état des lieux est le suivant :

- **Engagements, pris dans le cadre CM1, réalisés sur la période précédente :**
  - ✓ [Article 1] Le lancement de la procédure de mise en concurrence a été lancée le 15 janvier 2021.
  - ✓ [Article 9] D'un point de vue organisationnel un site internet présentant le projet et son actualité a bien été mis en service. De même, un chef de projet unique a bien été nommé au sein de la DREAL Normandie.
  - ✓ [Article 3, Article 8] RTE a réalisé les démarches de concertation concernant le raccordement. Le site retenu est Manuel et le raccordement sera fait en continu. Actuellement RTE mène une concertation sur la zone retenue afin de définir précisément le lieu de l'atterrissage et le fuseau pour la liaison jusqu'à la sous-station.
  - ✓ [Article 12] Publication de la décision au journal officiel fait le 4 décembre 2020.
  
- **Engagements, pris dans le cadre CM1, réalisés sur cette période :**
  - ✓ Bilan écologique complet, intégrant toutes les sources de production d'électricité, nucléaire compris et dépassant le seul bilan net du carbone. Cette analyse est réalisée sur la base des scénarii « Futurs énergétiques 2050 » (Cf. chapitre 12). Outre l'aspect environnemental, ce document présente un état des lieux, à moyen terme, de l'état des différentes ressources naturelles nécessaire pour les différentes énergies (nucléaire, solaire, éolien, ....). Ce document mériterait une version synthétique et vulgarisée pour le grand public.
  - ✓ Bilan économique net, intégrant lui aussi toutes les sources, nucléaire compris, à cycles économiques équivalents. Cette analyse est également réalisée sur la base des scénarii « Futurs énergétiques 2050 » (Cf. chapitre 11). Les différentes phases d'un projet (travaux, exploitation, maintenance, dépose) sont bien prises en compte. A l'instar du bilan écologique, ce document mériterait une synthèse vulgarisée rendant plus clair les comparaisons.
  - ✓ [Article 7] Comité scientifique : Mise en place de l'observatoire de l'éolien en mer. Son objectif est de diffuser les études et données existantes, et de définir et mettre en œuvre les programmes d'acquisition de nouvelles données.
  
- **Engagements, pris dans le cadre CM1, en cours :**
  - ✓ [Article 8] Les garants de la concertation continue ont été nommés le 27 janvier 2021.
  - ✓ [Article 11] Des réflexions sont engagées pour donner de la visibilité au territoire sur l'implantation éventuelle de futurs parcs en Manche, en plus des parcs déjà envisagés. La présentation de ces réflexions sera faite lors du débat public sur la façade Manche Est – Mer du nord.
  - ✓ [Article 4] Contributions des publics au cahier des charges de l'appel d'offre : Un retour global sur la prise des propositions des publics (CM1 & CM2) sera à faire au public.
  - ✓ [Article 2] Les travaux concernant l'intangibilité des zones d'exclusion pour l'éolien ont été lancés dans le cadre de la localisation du parc éolien. Dès qu'ils seront achevés, ils devront faire l'objet d'une communication en direction du public.
  - ✓ [Article 5] La demande concernant la possibilité de pêcher dans les parcs a été reprise dans le cahier des charges du parc éolien CM1. Mise en œuvre à suivre au travers du design retenu du parc CM1 et des règles qui seront établies par la Préfecture Maritime, et à reproduire dans le cahier des charges CM2.
  - ✓ [Article 6] Les études environnementales sur la zone Centre Manche ont été lancées : (<https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-manche-mer-du-nord/projet-centre-manche-2/concertation-prealable/projet#paragraph--3532>)



- ✓ [Article 3] Eclairage sur un modèle d'aménagements et la mutualisation ultérieure de plusieurs parcs : Le projet de parc CM2 répond à la question de la mutualisation. Le modèle d'aménagement du parc sera à traiter dans la suite du projet.
- ✓ [Article 10] La consultation de l'expertise citoyenne devra être définie par les deux lauréats des parcs CM1 et CM2.
- ✓ Un complément au dossier du maître d'ouvrage sur la dépendance de la France en matière de matériaux, de conception et d'exploitation de futurs parcs, par comparaison aux autres sources de production d'électricité.

➤ **Engagements, pris dans le cadre CM2, en cours :**

Tous les engagements pris par l'état suite à la concertation continue sont en cours de réalisation. En particulier ceux (n°1 et 6) liés à l'établissement du cahier des charges CM2 dans le cadre du dialogue concurrentielle.

L'engagement n°7, coordonner les deux concertations continues CM1 et CM2 est tenu avec l'organisation de réunions traitant de ces deux projets.

## Mise en ligne du résultat des études demandées

Point, à date, sur les études devant être menées :

Thème	Statut	Livraison rapport	Observation
<b>Environnement</b>			
Bibliographie	Achevée		Rendue public via le site les éoliennes en mer : <a href="https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-manche-mer-du-nord/projet-normandie/participation-du-public/bibliographie-generale">https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-manche-mer-du-nord/projet-normandie/participation-du-public/bibliographie-generale</a>
Etat initial	En cours	Rapport final en avril 2024	Rapport intermédiaire mai 2022 Rapport annuel juin 2023
Avifaune	En cours	Rapport annuel en juin 2023	
Acoustique Mammifères marins	En cours	Rapport annuel en juin 2023	
Chiroptères	En cours	Rapport annuel en juin 2023	
Bruits sous-marin	En cours	Rapport annuel en juin 2023	
Poissons, Mollusques et Crustacés	En cours	Rapport intermédiaire février 2024 Rapport final juin 2024	1 <sup>er</sup> rapport en juin 2023
Qualité de l'eau	En cours	Rapport intermédiaire février 2024 Rapport final juin 2024	1 <sup>er</sup> rapport en juin 2023
Qualité des sédiments	En cours	Rapport intermédiaire février 2024 Rapport final juin 2024	1 <sup>er</sup> rapport en juin 2023
Bruit ambiant aérien	Achevée		Rapport final en juin 2023
Habitat benthique	En cours	Rapport intermédiaire février 2024 Rapport final juin 2024	1 <sup>er</sup> rapport en juin 2023
Plancton		Rapport intermédiaire février 2024 Rapport final juin 2024	1 <sup>er</sup> rapport en juin 2023
Biote	En cours		Rapport final en juin 2024
Faune /flore terrestre	En cours		
<b>Etudes techniques</b>			
Météorologie, océanographie	Achevée	Rapport analyse des levés morpho-sédimentaires, Publication de 3 rapports de synthèse connaissance initiale : - Sédimentologie, - Bathymétrie, - Eléments anthropiques,	
Bathymétrie, sédiments	Achevée	Publication de 4 rapports de synthèse connaissance initiale : - Hydrologie, - Houle, - Courants, - Marée	
Géophysiques	En cours		
Géotechniques	En cours		
<b>Milieu humain</b>			

Réorganisation du trafic maritime	Achevée	Deux ans	Deux rapports publiés.
Etudes Paysage / Patrimoine	Achevée		Trois rapports publiés. Présentation faite lors d'une réunion publique « Paysage patrimoine » dans le cadre de la concertation préalable CM2. Rapport final en juin 2023.
Pêche professionnelle	En cours		Deux rapports de publiés. L'études socioéconomique sur la Pêche a été présentée lors d'une réunion publique dans le cadre de la concertation préalable CM2.
Paysage et patrimoine en mer	Achevée		Rapport publié
Evènements de la mer (bilan accidents navigation)	Achevée		Rapport publié

L'ensemble des études sont lancées. Les études environnementales se déroulent sur une période comprise entre 1 et 2 ans.

Concernant les domaines « pêches » et « paysage et patrimoine » les études ont été présentées lors de réunions publiques de la concertation préalable CM2.

Les rapports notés en juin 2023 seront mis à la disposition du public en septembre 2023.

Il est à noter l'utilisation d'une bouée-radar automatisée pour le suivi en continu des oiseaux migrateurs. Cette bouée n'est pas en service alors que se profile la fin des études en 2024.

Enfin, il est à noter qu'une bibliographie a été mise à disposition sur le site internet du projet. Le maître d'ouvrage a retenu plusieurs études sur le retour d'expérience international sur l'impact des parcs éoliens en mer. Ces études ont été réalisées ou financées par des organismes publics, et des études publiées dans des revues scientifiques à comité de lecture ou par des organismes publics. Ceci permettant de s'assurer de leur objectivité et leur qualité et rigueur scientifique.

Le lien pour accéder aux différentes études est le suivant :

<https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-manche-mer-du-nord/projet-centre-manche/etudes-zone>

## Mise à disposition d'un site internet dédié

Pour suivre les projets CM1 et CM2 trois sites internet sont à disposition du public :

Le site de l'état « Eoliennes en mer » permet d'avoir une vision de l'ensemble des projets éoliens en mer pour les différentes façades et donc à celle Manche Mer du Nord. Ce site donne l'actualité des projets et permet de consulter les différentes études et donne une bibliographie. Ce site doit faire l'objet d'une refonte prochainement.

Lien vers le site :

<https://www.eoliennesenmer.fr/>

Le site de RTE, maître d'ouvrage des raccordements CM1 et CM2. Ce site permet de connaître l'avancement du projet, les fuseaux de raccordement retenus et les dates des prochaines réunions publiques dans le cadre de la consultation sur les raccordements.

Liens vers le site RTE :

<https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/raccordement-parc-eolien-mer-centre-manche-1>

<https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/raccordement-parc-eolien-mer-centre-manche-2>

Site

Eoliennes en mer Manche Normandie est le maître d'ouvrage en charge de la réalisation et l'exploitation du parc CM1. Ce site présente le projet et ses acteurs, ainsi que le dialogue territorial qui sera mis en œuvre.

Lien vers le site EMMN :

<https://parc-eolien-en-mer-manche-normandie.fr/>

## Les diverses réunions avec participation des garants

Le 11 novembre 2022 réunion avec DREAL Normandie et RTE :

L'objet de cette réunion est de faire un point sur l'avancement des études et engagements, les actions et réunion à venir.

Le 25 novembre 2022 réunion publique à Ouistreham (trentaine de participants):

Cette réunion publique a permis de faire un point sur l'avancement des projets CM1 et CM2. Le bureau d'études Sinay a présenté les études en cours sur, et autour, de la zone Centre Manche, (habitats benthiques et état des sédiments, qualité physico-chimique de l'eau, peuplement de poissons, ...).

RTE a présenté l'état d'avancement du projet de raccordement du parc CM2 (zone d'atterrage, fuseaux possibles).

Le 28 novembre 2022 réunion publique à Quettehou (quarantaine de personnes):

RTE a fait un point sur les raccordements des parcs CM1 et CM2, et la DREAL Normandie sur l'avancement des projets.

Il a également été présenté l'état des lieux des études en mer, et en particulier les études sur avifaune et mammifères marins.

Les photomontages réalisés dans le cadre de cM1 et CM2 ont été présentés en précisant la méthodologie de réalisation

Le 30 janvier 2023 réunion avec le directeur de BMM France (Fish Liaison Officer) :

Antoine Fry est directeur chez BMM France, bureau d'études spécialisé dans l'analyse des interactions entre projets d'infrastructure en mer et pêches maritimes. BMM France assure des missions de Fish Liaison Officer sur des projets d'énergies marines renouvelables et les projets de câbles sous-marins.

Le FLO est un appui technique pour les projets. Il donne accès aux informations du projet, par exemple les études ou travaux en mer aux pêcheurs professionnelles.

### **Le 27 avril 2023 réunion avec la DREAL Normandie :**

La DREAL a prévue plusieurs réunions de travail avec EMMN pour le transfert du projet CM1.

La DREAL a publié la 1<sup>ère</sup> lettre du projet pour l'année 2023.

Pour le site internet, en cours de refonte, une page d'accueil donnera accès aux fiches CM1 et CM2, aux études scientifiques (classées par thématique puis chronologie) et à l'historique.

La DREAL doit relancer les assureurs pour avoir des éléments de réponses quant aux assurances pour les bateaux qui pêcheront dans des parcs éoliens.

En 2022 ; il n'y a pas eu de décision prise par l'UNESCO.

Le 27 avril 2023 réunion avec l'association Eolarge :

Cette réunion a permis de partager le retour d'Eolarge sur le débat public CM1, la concertation préalable CM2 et les concertations continues en cours. Eolarge a apprécié la nouvelle procédure qui a positionnée le débat public beaucoup plus en amont du projet. Les points positifs à retenir sont le recul du parc, et le passage au courant continu.

Le passage, pour le parc CM2, d'une puissance de 1 GW à 1,5 GW a été difficile à accepter.

Le 27 avril 2023 réunion avec Comité Départemental de la Voile :

Il réitère sa demande faite lors de la concertation préalable CM2, que les plaisanciers amateurs disposent de cartes mises à jour gratuites incluant les parcs éoliens.

Le 28 avril 2023 réunion avec la PREMAR :

La PREMAR prépare les règles de navigation pour le futur parc de Fécamp. Elles serviront pour l'établissement des règles pour le parc CM1.

La PREMAR travaille sur un outil cartographique indiquant les zones d'intervention et de travaux en cours.

La PREMAR dialogue avec le CRPMEM en particulier sur les aspects cohabitation des usages en mer.

Le parc CM1 sera le premier en zone économique exclusive. La PREMAR réfléchit aux impacts administratifs.

Le 28 avril 2023 réunion avec le CRPMEM Normandie :

Le CRPMEM attend toujours des informations sur la planification de l'éolien en Manche. Le futur débat public sur le Document Stratégique de Façade devrait répondre à cette attente. Il existe aussi une attente importante sur les effets cumulés, tant en phase travaux qu'exploitation, des parcs éoliens.

Pour le CRPMEM, l'intérêt de la concertation préalable a été très limité étant donné qu'il n'y avait rien à discuter.

Le CRPMEM s'inquiète des restrictions qui pourraient instaurer sur la pêche dans le parc CM1 et donc également dans le CM2.

Le 31 mai 2023 réunion avec le « Fish Liaison Officer Normandie » :

Les principales missions assurées par le FLO sont :

- Traduire les enjeux pêche pour le projet (appui du CRPMEM),
- Rechercher des mesures d'atténuation (design du parc, phases travaux, ...),
- Communication opérationnelle

Concernant la pêche dans les parcs, le FLO précise que les règles de pêche ne pourront être variables en fonction des conditions météo. L'alignement des éoliennes pour le parc CM1 sera fait soit pour faciliter la pêche soit pour minimiser l'impact paysage.

Le 05 juin 2023 réunion avec DREAL Normandie et EMMN :

L'objet de cette rencontre avec la DREAL Normandie et la société de projet EMMN est de faire le point sur la concertation continue CM1 et les actions correspondantes mises en place par la DREAL.

Le 04 juillet 2023 réunion avec EMMN :

EMMN présente la société de projet constituée par EDF Renouvelables et Mapple Power. A compter de début septembre EMN aura une équipe présente à Cherbourg. Elle tiendra une permanence chaque mercredi à la cité de la mer.

La stratégie de concertation et les actions envisagées et le planning projet ont été présentées aux garants.

EDF Renouvelables mentionne les différentes demandes existantes pour le design du parc. Des choix devront être opérés.

Il est également à noter la publication de la 1ère lettre d'information des garants en mars 2023.

## Avis des garants sur le déroulement de la concertation

Les deux concertations continues sur les projets CM1 et CM2 se poursuivent avec des plannings légèrement décalés. Pour le public ces deux projets éoliens dans la même zone maritime ne constituent qu'un seul projet. En parallèle les concertations pour les deux raccordements vers la Manche et vers le Calvados se poursuivent. A l'automne 2022, lors de la réunion publique à Ouistreham, RTE a associé le public à la concertation Fontaine. Le nombre de questions et de propositions faites montrent la pertinence de cette pratique.

Chaque maître d'ouvrage aura une ou plusieurs demandes d'autorisations à produire. Pour la bonne compréhension du déroulement de ces projets, il est nécessaire de présenter, au public, le phasage et la planification de ces demandes.

La participation aux réunions publiques a été satisfaisante, d'autant plus que le public normand est régulièrement sollicité dans le cadre de différentes démarches de concertation. Actuellement, le public ne peut s'exprimer qu'au travers de réunions publiques. La mise en place d'un site de questions / réponses spécifiques à cette concertation continue serait pertinent. EMMN maître d'ouvrage du parc CM1 a prévu cette possibilité sur le site internet du projet.

De même, le public n'a connaissance des études rendues publiques qu'au travers du site internet éoliennes en mer. De plus les évolutions et mises à jour ne sont pas indiquées. Les volumes importants d'études qui peuvent être très pointues amènent la question de synthèse et vulgarisation pour le public.

La pêche et la thématique paysage / patrimoine restent parmi les sujets les plus abordés. La définition du design du parc CM1 devra rechercher un équilibre entre ces deux sujets.

## Les arguments exprimés

Les principaux thèmes abordés lors de cette concertation sont les mêmes que lors de l'année précédente.

### La Planification :

Le thème commun à la quasi-totalité des publics est la planification. En effet, l'absence de planification empêche toute visibilité du public sur « encore combien de parc et quand » sur cette façade maritime. Cette attente du public devrait trouver réponse lors du débat public sur le Document Stratégique de Façade.

### La Pêche professionnelle :

La pêche demeure un sujet sensible et de premier plan et pas uniquement pour le monde de la pêche. L'inquiétude concernant la possibilité de pêcher dans les parcs s'exprime sur les règles qui seront mises en œuvre dans les parcs et sur la question des assurances pour les bateaux de pêche. Le CRPME Normandie regrette que certaines de ces questions soient toujours sans réponses de la part des services de l'Etat. En particulier, celle concernant la prise en charge des conséquences d'une diminution sensible de la ressource lors de l'exploitation des parcs éoliens. Enfin, les questions sur les effets cumulés, en phase travaux et exploitation, des différents parcs éoliens en Manche est une question en attente de la pêche professionnel. Ce point pourrait faire partie des points abordés lors du débat public sur la révision du Document Stratégique de Façade.

### Paysage et Patrimoine :

Les questions liées au patrimoine et paysage restent bien présentes, en particulier dans le Cotentin. Elles sont essentiellement portées par l'association Eolarge. Ces questions trouvent un écho favorable auprès du public qui s'interroge sur les conséquences en termes de tourisme et classement UNESCO des tours Vauban. Le positionnement du parc éolien à une distance d'au moins 32 km de la côte de la Manche rassure, en partie, le territoire, qui reste en attente d'éléments plus tangibles. L'absence de réunion, en 2022, au sein de l'UNESCO n'a pas permis d'avancée sur ce point.

## L'Environnement :

L'environnement est aussi un sujet récurrent. Les sujets abordés concernent la faune et flore marine, le benthique, l'avifaune, .... Les interventions sur ce thème sont généralement marquées par une opposition au projet eu égard aux conséquences présumées que le parc éolien apportera à l'environnement. Ces craintes couvrent toutes les phases du projet, de la construction, en passant par l'exploitation et le démantèlement.

Les études en cours et lancées par le maître d'ouvrage, y compris l'état initial à établir, doivent permettre aux associations et publics d'accroître leurs connaissances et d'avoir un œil critique sur les solutions qui seront proposées. La diffusion et le partage des résultats des études environnementales auprès du public reste un enjeu de la concertation.

## Trafic maritime et usages de la mer :

Le travail sur la cohabitation des usages de la mer se poursuit, en particulier au travers d'un groupe de travail animé par le maître d'ouvrage. Les activités de loisirs (plaisance, plongée, pêche) devront également être prise en compte.

## Socio-économie :

Enfin, la thématique socio-économique devient de plus en plus présente. L'aspect coût de l'électricité est mis en avant, quelques-uns espérant que ce type de parc éolien marin amène à une baisse du coût, quand d'autres craignent une hausse du prix du KW/h.

A plusieurs reprises le public exprime des attentes en termes de retombées économiques locales de la présence de ce parc.

## La suite de la concertation continue

Les deux concertations continues CM1 et CM2 et les concertations Fontaines sur les deux raccordements doivent toujours être perçues comme un seul objet cohérent pour le public. Au début de l'année 2024, doit être désigné le lauréat du parc CM2. Ce qui impliquera un nouveau fonctionnement à mettre en place pour coordonner les deux concertations continues.

La société de projet Eoliennes en mer de Manche Normandie est devenue maître d'ouvrage du projet CM1. En concertation avec les garants, une nouvelle stratégie de concertation si elle le juge nécessaire.

La mise en service du parc de St Nazaire et les travaux en cours sur les futurs parcs de Fécamp et Courseulles doivent permettre de constituer de premiers REX dont sont demandeurs les élus, pêcheurs, associations et le public.

Il est à noter qu'un débat public abordant la planification des futurs parcs éoliens aura lieu à l'automne 2023 dans le cadre de la révision du Document Stratégique de la Façade Manche Est mer du Nord. Les modalités de ce débat public seront publiées dès qu'elles seront arrêtées,

Les inquiétudes et questions demeurent bien présentes au sein de la pêche professionnelle. La poursuite du dialogue est donc indispensable. Le rôle des maîtres d'ouvrage des parcs CM1 et CM2 sera important pour la poursuite et le développement de ces échanges.

Une des demandes des associations environnementales et de la pêche, concernant les effets cumulés des travaux et de l'exploitation des parcs, devrait trouver une première partie de réponse lors du débat public sur le Document Stratégique de Façade. Cette question restera d'actualité au niveau de la zone Centre Manche avec les projets de parcs et de raccordements.

Les projets de définition des raccordements des parcs CM1 et CM2 se poursuivent. L'association du public, comme l'a réalisée RTE lors de la réunion de Ouistreham est à poursuivre.

La désignation des deux lauréats sera l'opportunité d'une association renforcée avec le public et de souligner à nouveau l'intérêt de sa participation à l'élaboration des décisions. Elle trouvera également sa place lors de la publication de certaines études environnementales et techniques



Enfin, il sera important de montrer au public l'apport de sa participation aux projets éoliens. Cet exercice devra être mené tant pour les deux cahiers des charges par l'état que pour les projets CM1 et CM2 par leur maître d'ouvrage respectif.

## Préconisation du garant sur la suite de la concertation continue et demande de précisions au responsable de projet

### Informer et mobiliser le public :

- Donner au public une visibilité sur la planification des futurs parcs éoliens en Manche [Débat public DSF],
- Préciser comment l'état compte informer et partager les études environnementales avec les associations environnementales, les pêcheurs professionnels et le public, [DREAL Normandie]
- Informer le public sur la prise en compte de ses attentes dans les deux cahiers des charges du dialogue concurrentiel [DREAL Normandie].
- Informer le public sur la prise en compte de ses attentes dans les projets CM1 et CM2 [EMMN]

### Dialoguer :

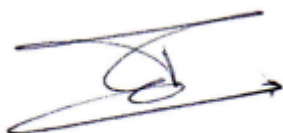
- Permettre au public de participer à la concertation continue en leur donnant la possibilité de pouvoir déposer des avis et questions sur le site internet du projet CM1 [EMMN], puis CM2.
- Poursuivre un dialogue lié aux enjeux pêches et usages en mer [EMMN],
- Apporter des éléments de réponse aux interrogations du public sur les risques que le projet pourrait faire peser sur le classement au patrimoine mondial des tours Vauban.

### Suite de la concertation :

- Poursuivre l'organisation de réunions publiques traitant de l'ensemble des projets (CM1, CM2 et les raccordements).
- Préciser comment l'Etat entend répondre aux attentes liées aux effets cumulés de ces deux parcs sur les usages de la mer et l'environnement [DREAL Normandie].
- Présenter au public le phasage et la planification des différentes demandes d'autorisation [DREAL, RTE, EMMN],
- Associer les associations environnementales et les professionnels à l'étude d'impact [EMMN].
- Présenter au public les raisons qui ont conduit au design du parc retenu pour CM1 [EMMN]

### Les garants

Dominique Pacory



Jean Trarieux

